



## COMMUNE D'HELBAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 04 JUILLET 2022

**Début de la séance : 18h30**

**Présents :**

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Jacques Dupont, Christophe Podevin, Hélène Demol, Sandra Savary, Brigitte Leblond, Anne Alguazil, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Aymeric Ansel (pouvoir à P. Penet), Colette Blondel (pouvoir à C. Butin), Christian Dupont (arrivé à 18h50), Pascal Monsauret (pouvoir à C. Podevin), Sabine Poprawka (pouvoir à I. D'Haillecourt), Philippe Sambourg (pouvoir à P. Delobel), Hélène Fiolet (arrivée à 19h00).

**Président de séance :** Francis Marquant

**Secrétaire de séance :** Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 06 avril 2022 : adopté à l'unanimité. Une élue remarque que le vote des subventions a été adopté en 1 question contrairement à 2021 où ce vote a fait l'objet de 2 questions. Le PV est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose l'ajout d'une question supplémentaire : remboursement d'une location annulée du foyer communal : ajout de la question adopté à l'unanimité.

**1) Demande de subvention amende de police 2022 :**

La Commune a engagé un programme de travaux de sécurisation routière sur l'ensemble du territoire, avec notamment la sécurisation des passages piétons. Il est souhaité de continuer la pose des panneaux de signalisation pour les passages piétons. Par ailleurs, la Commune rencontre depuis quelques temps des problèmes de gestion de l'éclairage public. Le remplacement des horloges astronomiques est apparu nécessaire. L'opération globale est estimée à 6 470€. Dans le cadre de ces travaux, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Département pour un soutien financier au titre du programme amendes de police 2022.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**2) Tarifs concessions cimetière :**

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le tarif proposé pour la cavurne de 2.5mx1.35m était erroné. En effet, la base ne devait pas être à 80€ mais à 55€ le m<sup>2</sup>. M. le Maire propose de reprendre les tarifs évoqués lors de la dernière séance, et de modifier celui de la grande cavurne 30 ans avec 55€/m<sup>2</sup> soit 185.83€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**3) Décision modificative :**

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a inscrit au budget primitif des crédits à l'article 45811, qui est utilisé pour les opérations d'enfouissement de réseaux. Pourtant, lors de la transmission à la DGFIP, l'article a été converti en 458101. Les crédits doivent apparaître in fine au 45811. Pour cela, M. le Maire propose de régulariser la situation par une décision modificative pour basculer la totalité de l'article 458101 vers le 45811.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**4) Régie d'eau potable de la CAPSO :**

La CAPSO a réalisé une étude pour le rapprochement de la régie eau CAPSO avec le SIDEALF. L'idée était de réaliser un état des lieux du fonctionnement du service, de rechercher des marges de manœuvres financières, et d'analyser l'opportunité d'un rapprochement de la régie eau CAPSO avec celle de Lumbres du SIDEALF. L'étude montre que la gestion financière est satisfaisante, et qu'un rapprochement des deux régies ne serait pas opportun. Les membres de la régie d'eau potable ont souhaité rester à l'identique. M. le Maire propose de maintenir le fonctionnement de la régie tel qu'aujourd'hui.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**5) Eglise d'Helfaut : DETR :**

En avril dernier, M. le Sous-Préfet de Saint-Omer a notifié l'octroi de la subvention DETR pour les travaux à l'église d'Helfaut pour un montant de 194 484.94€, soit 15.12% du montant prévisionnel de la tranche ferme des travaux. M. le Maire propose d'accepter cette subvention et de modifier le tableau de financement prévisionnel en conséquence.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**6) Subvention complémentaire ATH :**

Le lecteur de carte magnétique du système de réservation et de gestion d'éclairage de la salle des sports est hors-service. Son remplacement coûte environ 940€. L'association de tennis a proposé de gérer cette affaire, et sollicite une participation de la Commune aux frais. Sur proposition du bureau municipal, M. le Maire propose de financer forfaitairement à hauteur de 470€ (soit environ 50% du montant), en versant une subvention complémentaire à l'ATH.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

Arrivée de C. Dupont à 18h50.

**7) FDE : demande de subvention pour l'installation d'horloges astronomiques :**

Suite à divers problèmes d'éclairage public, la Commune a fait intervenir Blot pour en identifier les causes. Les horloges astronomiques sont défectueuses et vieillissantes. Il y a lieu de les remplacer par de nouvelles, qui permettent une gestion plus efficace et qui seront notamment compatibles avec une future installation en LED. Le montant prévisionnel pour le changement de 14 horloges astronomiques est de 4130€. M. le Maire propose de solliciter la FDE pour une demande de subvention dans le cadre du projet SEVE. La subvention serait de 50% du montant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

**8) FDE : Demande de subvention pour des travaux de rénovation d'éclairage public :**

En 2021, la commune a réalisé un audit de son réseau d'éclairage public. Beaucoup de lampes fonctionnent encore au sodium, et le passage en LED permettrait de générer des économies sur les consommations. Avec un montant total de travaux estimé à 150 000€, l'étude prévoyait un retour sur investissement d'ici à 16 ans (subventions comprises) pour le remplacement de 271 points lumineux jugés à rénover. La Commune a fait réaliser un devis, qui prévoit le remplacement de 136 points lumineux prioritaires, pour un montant unitaire bien inférieur. Considérant la nécessité de rénover ces éclairages publics vieillissants, M. le Maire propose de solliciter un soutien financier de la FDE. La subvention serait de 200€ par lampes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

#### **9) Passage à la nomenclature M57 :**

Arrivée d'H. Fiolet à 19h00.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer la M14 au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit d'une évolution de la comptabilité administrative. Après échanges d'avis, M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous forme abrégé et par nature.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

#### **10) Convention avec le CDG pour la MPO :**

La loi prévoit désormais une procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges dans la fonction publique territoriale. Ce dispositif vise à désengorger les juridictions administratives, et cherche à rapprocher les parties dans le cadre de procédure amiable. Le Centre de Gestion propose de conventionner cette mission de MPO.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

#### **11) Projet de méthanisation – Commune d'Ecques :**

La société Agri Morinie a déposé une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située chemin de l'Ablay à Ecques. Un adjoint présente le projet. Il s'agit principalement d'apport de déchets agricoles et organiques qui seront mis en fermentation dans le but de produire du gaz, qui sera injecté directement dans le réseau de gaz de ville. La principale nuisance est liée au transport de ces matières, avec des intrants de maximum 100 tonnes/jour, et 80 tonnes d'extrants maximum. La Commune est invitée à se prononcer sur ce projet. Une élue précise que ce projet de production locale participe à la garantie de la souveraineté énergétique. M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

#### **12) Publicité des actes :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes pris par les communes et les EPCI. Les actes réglementaires doivent donc faire l'objet d'une publication sur le site de la commune. La loi prévoit la possibilité pour les communes de -3500 habitants de maintenir la publication écrite des actes. M. le Maire propose au conseil municipal de dématérialiser la publicité des actes, avec notamment la mise en ligne des procès-verbaux et des actes réglementaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **13) Remboursement d'une location du foyer communal :**

La location du foyer communal prévue ce dimanche 03 juillet 2022 a été annulée. M. le Maire propose le remboursement de cette réservation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **DIVERS, INFORMATIONS :**

- M. le Maire énumère les différentes dérogations scolaires attribuées, sachant que tous les enfants remplissaient les critères.
- Le bus communal ne desservira plus les arrêts pour lesquels aucun helfallois n'utilise le service.
- Voyage de fin d'année : les CM1 CM2 se sont rendus à la Coupole pour la visite du musée et une séance au planétarium. L'après-midi, une initiation au golf a été offerte aux CM2.
- La fête du 14 juillet verra la remise de médaille du travail au personnel récipiendaire, remise de prix pour deux lauréats champions de France et remise de prix du Téléthon.
- Une journée de pêche à la truite est proposée gratuitement à tous les helfallois. Elle aura lieu le 14 juillet à l'étang 1 bis d'Helfaut.
- La Cour d'Appel de Douai a annulé l'arrêté préfectoral du 07/01/2020 par lequel le Préfet a refusé le projet éolien de Boralex et a enjoint le Préfet d'accorder l'autorisation environnementale. Par arrêté du 27 juin 2022 le Préfet a accordé cette autorisation pour 5 éoliennes.
- Dans le cadre des travaux à l'église de Bilques, les notifications d'attribution de marché ont été envoyées aux entreprises. Le démarrage des travaux est prévu cette année. Par ailleurs, le Département a porté la subvention au titre du FARDA à 62 500€, la Commune avait déposé une demande à 18 750€.
- Les travaux de pose de résine aux terrains de tennis sont presque achevés. M. le Maire précise qu'il a fait appliquer une résine au pavillon de chasse vu le coût proposé. Il restera ensuite la pose de la nouvelle clôture.
- L'Etablissement Public Foncier des Hauts de France a déposé une offre d'achat pour la parcelle située à côté de la place côté ouest.
- La cérémonie de pose de la plaque commémorative à la salle des fêtes aura lieu le 21 août à 11h00.
- Un poste d'adjoint technique territorial est vacant, le recrutement est actuellement ouvert.
- La course de cyclisme s'étant bien passée, son renouvellement est prévu pour l'année prochaine.

*Levée de séance à 19h35.*

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary